

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.058

Afin de modifier le Règlement de zonage refondu R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 décembre 2021, le projet de Règlement R.R.1562.058 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 et le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 le projet de Règlement R.R.1562.058 sera soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 20 janvier 2022 à l'adresse courriel suivante : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

DOCUMENTATION

Le projet de règlement ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

M. Marc-Aurèle Aplogan Secrétaire d'arrondissement Le 5 janvier 2022